



MAIRIE de SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET 2020

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET 2020

Commune de Saint-Hilaire

. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet et consultable en Mairie.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget constitue l'acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, **ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée**, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Date du vote du budget 2020 par le Conseil Municipal le 22 juin 2020 Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases d'une préparation budgétaire et d'une analyse faite par l'agence technique Départementale en décembre 2019.

« Il est à noter qu'il a été préparé avant la crise sanitaire et que certaines modifications pourraient être demandées en cours d'exercice par le législateur. »

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en ne dépassant pas le seuil autorisé d'endettement,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'État, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et les consommations fluides... des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (prêt salle des fêtes, vente concessions cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions pour l'année 2020 se décomposent ainsi :

- **Chapitre 011** : Charges à caractère général179 500 euros

Les charges à caractère général comprennent (les fluides, l'entretien des bâtiments, l'entretien des véhicules , le petit équipement, fournitures scolaires et administratives , assurances et autres.....Une augmentation est prévue sur certains articles pour les coûts de fonctionnement de la salle polyvalente, (dernier trimestre)

- **Chapitre 012** : Salaires du personnel214 650 euros

Actuellement 5 agents, (3 techniques 2 administratifs) mais il faut prévoir l'embauche d'un agent technique (l'agent remplaçant a terminé son contrat en avril 2020) de ce fait une nouvelle embauche est prévue.

En fin d'année, les élus doivent réfléchir également au remplacement d'un agent qui part en retraite fin 2020

- **Chapitre 014** : Allocation compensatrice versée au Muretain Agglo.....76 400 euros

Pour 2020 une provision supplémentaire est intégrée correspondant à la participation au Syndicat SAGe (3 euros par habitants)

- **Chapitre 65** : Charges de gestion courante115 600 euros

(indemnités élus, contribution au service Incendie du Département, participation aux syndicats intercommunaux, participation au CCAS et subventions aux associations et à l'Espace de Vie Sociale)

Les intérêts de la dette, les amortissements et le virement de l'excédent de fonctionnement qui provisionne la section d'investissement complètent les charges de fonctionnement, soit

- **Chapitre 66** : Intérêts d'emprunts19 000 euros
(intérêts des prêts anciens, plus intérêts des nouveaux prêts contractés pour la construction de la salle polyvalente)
- **Chapitre 68** : Amortissements8 150 euros
(PVR réseaux électriques, réfection voie communale rue des Pyrénées, frais d'Études bâtiments communaux)
- Virement à la section d'Investissement.....430 005 euros

**Les prévisions des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 sont estimées à
1 043 305 euros**

Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :+ divers

- Les impôts locaux et taxes diverses : prévision 371 503 euros
- Taxes diverses (Pylônes Electriques) 22 100 euros
- Les dotations versées par l'État : prévision 150 105 euros
- En particulier la dotation Globale de fonctionnement 76 583 euros
Après une régression de plus de 7% entre 2016 et 2017 au niveau national le gouvernement a stoppé la baisse . Son montant est désormais figé.
Pour Saint-Hilaire l'augmentation de population permet de voir évoluer cette dotation.
A la dotation Globale de Fonctionnement s'ajoute :
- la dotation de solidarité rurale 16 995 euros
- la dotation nationale de péréquation 6 645 euros ..
- la taxe aux droits de mutation lissée sur le département .
- Pour St hilaire estimée à 40 000 euros
- Compensations exonérations taxes foncières 2000 euros
- Compensation exonération taxe habitation 7 882 euros
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population location salle des fêtes, vente de concessions dans le cimetière, les droits de place pour les commerçants ambulants
- prévision 3 000 euros
- S'ajoutent quelques recettes diverses. Remboursement mise à disposition matériel et personnel de voirie à l'Agglo plus remboursements vandalisme et autres.
- A ces recettes prévisibles s'ajoutent l'excédent de l'exercice précédent481550,27 euros

**Les estimations des recettes globales de fonctionnement pour l'année 2020
s'équilibrent avec les dépenses ci-dessus soit**

1 043 305 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2020 l'autofinancement est de :438 155 euros

Un point sur la fiscalité

Conformément à la loi de finance 2020 article 1518 du CGI : les coefficients de revalorisation des valeurs locatives foncières

(hors impôts locaux professionnels)

Le coefficient est de 1.012 pour 2020 (pour rappel 1.022 en 2019)

Cette revalorisation ne concerne pas les bases TH sur les résidences principales pour lequel un coefficient de 1.009 a été voté (article 16-1 -H-1-1 loi N° 2019-1479 de finances pour 2020)

Il est à noter que la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales est effective en 2020 pour 80% des contribuables . Celle concernant les 20% restant(déterminés en fonction d'un niveau de ressources) s'effectuera en trois années jusqu'en 2023(réduction de 30% en 2021 65% en 2022 et totalité en 2023

Conclusion en 2020 Gel du taux de TH à son niveau de 2019 . Les communes ne peuvent l'augmenter ;

De ce fait, les taux pour l'année 2020 en accord avec l'analyse financière progressent de 1 % par rapport à 2019

Foncier Bâti

17,48 %

Foncier non bâti

94,10 %

Compensation par l'État de la perte de Taxe d'habitation 186 018 euros

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ³	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	1 341 473	13,48	>>>	1 376 000	185 485
Taxe foncière (bâti).....	912 417	17,31	>>>	940 900	162 870
Taxe foncière (non bâti)..	22 821	93,18	>>>	22 900	21 338
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴		>>>		Total :	184 208
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}		>>>			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 ⁶

381 548	10 039							185 485
Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶	Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB ⁷	Produit des IFER ⁸	Produit de la CVAE ⁹	TASCOM ¹⁰	DCRTP ¹¹		Produit prévisionnel de TH
				Versement GIR ¹¹	Prélèvement GIR ¹¹	186 018		Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ¹²
						Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)		

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²	
		Produit attendu					
Taxe foncière.....	17,31	186 018	17,48	17,48	940 900	164 469	
Taxe foncière (non bâti)..	93,18	184 208	94,10	94,10	22 900	21 549	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (hors TH)					
		(6 décimales)					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu	186 018

REFORME EN VUE DE LA SUPPRESSION TH
ESTIMATION POUR LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE
 Source Agence Technique du Département

ESTIMATION POUR LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE

2020 : estimation du produit TH attendu sur les résidences principales (RP)

	2017	2018	2019	2020
Base nette TH Rés: Principales (RP)	1 136 202	1 198 996	1 300 352	1 538 316
Taux TH	13,22%	13,35%	13,35%	13,35%
Produit spontané TH sur RP	150 206	160 066	173 597	205 365
Dont produit issu de la hausse des taux	-	1 559	1 640	1 940
Produit corrigé TH sur RP perçu en 2020				203 425

Bases TH : actualisation forfaitaire : +0,9 %
 + Evolution physique

2021 : mise en jeu de la réforme

Le calcul des éléments de référence 2020

Produit TH/RP commune de référence	2020
Produit TH sur RP spontané	203 365
Compensation TH + Moy. 3 ans rôles sup.	9 160
Produit TH sur RP de référence	212 525

(1)

Produit FB département de référence	2020
Bases FB avant réforme	995 571
Taux FB avant réforme	21,90%
Compensation FB + Moy. 3 ans rôles sup.	19
Produit FB large département de réf.	218 049

(2)

- (1) Montants communaux 2019 actualisés
 (2) Montants estimés par proratisation de l'enveloppe des compensations du Département

Estimation du gain ou de la perte de produit fiscal en 2021

	2020
Produit TH /RP de référence	212 525
Produit FB spontané reçu du département	218 049
Gain non écrié	5 524

Produit FB commune	2020
Base FB	1 076 835
Taux FB	17,14%
Compensation FB + Moy. 3 ans rôles sup.	110
Produit FB large communal	184 679

(3)

Base et taux réformés	2021
Taux FB référence 2020 (com+dép.)	39,04%
Variable d'ajustement bases FB (cmne/dép)	-4,23%
Base retraitée FB 2020 applicable en 2021	1 031 249

(4)

- (3) Bases FB commune : actualisation forfaitaire : +1,20%
 + Evolution physique
 (4) Base communale retraitée des abattements départementaux

	2021
Nouveau produit FB spontané	401 664
Ecrêtement	-
Produit FB encaissé par la commune	401 664

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions (d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.)

- En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle polyvalente et précédemment essentiellement la mise aux normes et respect de l'accessibilité des bâtiments et lieux publics...).

Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Mise en sécurité du campanaire 2^{ème} tranche Prévision
- inscription prévisionnelle.....4 000euros
- Transformation d'une concession funéraire (propriété de la commune) en Ossuaire Communal
- Inscription prévisionnelle1 200 euros
- 2^{ème} Modification PLU 2^{ème} modification solde (honoraires commissaire enquêteur plus cabinet d'Etudes).....
- Inscription prévisionnelle4 500 euros

Groupe scolaire et divers bâtiments communaux

Inscription prévisionnelle430 000 euros

Equipement Bureau (Informatique).....3 500 euros

-

Construction salle Polyvalente crédit de report de 450 000 euros et une proposition de 1 552 000 euros pour 2020 solde de l'opération.

Prévision travaux urbanisation inscription 50 000 euros

Travaux viabilisation pour futur lotissement Domaine de la Louge

Inscription.....50 000 euros

.....

Prévision encaissement taxe d'Aménagement sur constructions neuves prévision 102 950 euros
Récupération TVA exercice précédent 16 700 euros

Equilibre Total SECTION Investissement

DEPENSES : 2 140 800

RECETTES : 2 140 800

Vous trouverez également ci-dessous, un **récapitulatif des investissements réalisés entre 2014 et 2020, ainsi que les subventions respectives encaissées ou en cours.**

Déposé en 2014

Programme 2015 Accessibilité

Travaux avec Appel d'offres MAPA..... 131 849 48
euros HT

..... T.T.C 158 219 38 euros
 Subvention accordée en 2015 DETR 52 740 euros
 Subvention accordée en 2015 Région 8 163 euros
 Subvention Département accordée en 2015 18 505 euros
 Fonds de concours a été attribué par l'Agglo sous conditions 17 653 euros
 MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS H.T : 128 468 euros

SUBVENTIONS encaissées

DETR 1 acompte 2015 : 42 192 euros

solde en 2017 : 9 165 euros

REGION encaissé 2015 : 8 163 euros

CONSEIL DEPARTEMENTAL encaissé

en 2016 : 16 873.37 euros

FONDS DE CONCOURS AGGLO encaissé

en 2015 : 17 653 euros

TOTAL subventions encaissées sur le programme : 94 046.37 EUROS

- **Déposé en 2015**

Travaux sur devis sans Appel d'offre en dessous du seuil de 25 000 euros

Programme 2016-2017 vestiaires parking, Installations ouvertes au public

H.T 19 069.50 euros

TTC 22 883.40 euros

Subvention accordée en 2016 DETR 9 535 euros

Subvention accordée en 2016 Région 1 228 euros

Subvention accordée en 2016 Département 7 627.80 euros

MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS H.T : 9 858 euros TTC 11 535.20 euros

SUBVENTION encaissées en 2017 Département : 740,20 euros

DETR : 4 929 euros

Région 1 228 euros

- *****

Déposé en 2016 -

Travaux sur devis sans Appel d'offre en dessous du seuil de 25 000 euros

Programme 2017 IOP

H.T 10 148 euros

T.T.C 12 177.60 euros

Subvention DETR attribuée le 17 avril 2017 4 059 euros versé 22 novembre 2018

Subvention Région Pas d'attribution

Subvention Département attribué le 28 septembre 2017 1217.80 euros

- **Déposé hors contrat de territoire Programme 2017**

Groupe Scolaire

Département déposé Mars 2017 H.T 10 238 .94 euros

Attribué 4 355,58 encaissé le 6 août 2018

Fonds de concours structurants Muretain Agglo dossier éligible

Montant non défini

Préfecture FIPD (Fonds Interministériels T.TC 12286.70 euros
de Prévention de la Délinquance) Non accordé

Eglise Programme 2018 reporté

Montant estimé H.T 6 990 euros
TTC 7 599 EUROS

Cimetière Reporté Montant estimé H.T 20 998.50 euros
T.TC 23 098.35 euros

Travaux Hors DEMANDE DE SUBVENTION Rampe PMR accès église H.T 3172 euros

TTC 3 806.40 euros

- **Déposé en 2018 Programme 2019– 2020**

- **Salle Poyvalente**

- Travaux Avec APPEL D'OFFRES

- Maîtrise d'œuvre et Construction attribué à Monsieur Philippe GUILBERT
architecte DPLG

- Appel d'offres MO retenu selon acte d'engagement et en fonction du montant
total des travaux : 10%

- montant H.T estimé 118 310 €

- T.T.C estimé 141 972 €

- **DETR refusée**

- **DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement) accordée le 20/06/2018 :**
354 930 €

- **Avance de subvention 106 479 € versé le 7 octobre 2019**

- REGION Subvention accordée : 100 000 euros le 12 octobre 2018

- DEPARTEMENT Subvention accordée le 13 Décembre 2018 400 000 €
- (Fonds de concours AGGLO) ?

-
- déposé en 2019 IOP Cheminement plain sportive Montant H.T : 8 820 €
 - T.T.C : 10 584 €
 - Hors contrat de territoire travaux urgents Église :
 - H.T : 6 990 € T.T.C 8 388 euros
-

- **Travaux à programmer dans le cadre du contrat de territoire DEPARTEMENT/REGION/AGGLO année 2020 et suivantes**

RESTAURANT SCOLAIRE
 AGRANDISSEMENT Groupe Scolaire
 MAIRIE
 CIMETIERE
 Autres

Les données synthétiques du BUDGET 2020

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 043 305,00	561 754,73
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 481 550,27
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 043 305,00	1 043 305,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 686 800,00	955 931,59
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	454 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 184 868,41
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 140 800,00	2 140 800,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 184 105,00	3 184 105,00

Les ratios du Budget 2020

Code INSEE 31486	SAINT-HILAIRE Budget Communal M14	BP 2020
---------------------	--------------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 181
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	4
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
610 821,00	808 208,00	682,00	785,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	512,40	0,00
2	Produit des impositions directes/population	314,57	407 500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	475,66	1 089 631,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 772,40	0,00
5	Encours de dette/population	30,50	0,00
6	DGF/population	84,86	75 000,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	35,47%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	113,35%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	372,62%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	6,41%	31 600,00%

Taux endettement 2019 : 6.6%

État de la dette en 2020

Capital de la dette
Intérêts de la dette
Fait à Saint-Hilaire

31 600 euros
19 000 euros

Le Maire,
André MORERE